

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2026 09 15 009

Nombre de conseillers :

En exercice 19

Présents 19

Pouvoirs 0

Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois de septembre à 19h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie AZNAR, Maire. Sur la convocation du Maire, Madame Nathalie AZNAR en date du : 08 septembre 2026

Présents : MM Nathalie AZNAR Yves GALIEGUE Séverine PERNAUDAT (arrivée délibération numéro 3) Guy TAVERNIER Françoise BOUVET Josette BALFIN Amélie RAPHANEL Yves REYMOND Justine JAMBON Michel BERAUDIER Freddy COTTET Brigitte LAVIROTTE Monique MATUSZEZAK Daniel DUFOUR Kevin COLSON Medhi BELATROUS Ludivine GONNET Caroline MICHON Sylvain SAUNIER

Pouvoirs :

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Ludivine GONNET

OBJET : Validation devis et demande de subvention conseil régional pour les travaux de mise en place d'une climatisation dans la salle de sieste du groupe scolaire.

Lors des derniers mois du printemps 2026, les locaux de l'école des Condamines ont été sévèrement impactés par les effets de la canicule. C'est notamment le cas de la salle où est assuré quotidiennement le repos des maternelles : sieste pour un groupe d'environ 25 enfants. La configuration des lieux limite les possibilités d'aération et rend impossible l'installation d'un système passif. L'option technique retenue est l'installation d'un système de rafraîchissement.

L'objectif principal de ce projet est donc d'assurer la meilleure qualité d'accueil des jeunes élèves durant les périodes de fortes chaleurs : potentiellement à compter de mai, et aux premiers jours de septembre.

Des devis ont été demandés auprès de deux entreprises : BREVET VIALET à Buellas et SARL BEJA NICOLAS à REVONNAS.

Le devis de l'entreprise BREVET VIALET apparaît comme le mieux disant, avec un montant de 10 841, 97 euros HT (contre 10 950, 51 euros HT pour la SARL BEJA NICOLAS)

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil régional, au titre de l'installation d'un équipement de rafraîchissement.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		5 420, 99 €	50 %
Emprunts		0, 00 €	%
Sous-total autofinancement		5 420, 97 €	50 %
Union européenne		€	%
Etat – DETR ou DSIL ou FV		€	%
Etat - autre (à préciser)		€	%
Conseil régional		5 420, 97 €	%
Conseil départemental		€	%
Fonds de concours CC ou CA		€	%
Autres (à préciser)		€	%
Sous-Total subventions publique		5 420, 97 €	50 %
Total H.T.		10 841,97 €	100,00 %

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de et les modalités de financement

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Certifiée conforme aux écritures
 Au registre sont les signatures
 A Buellas, le 15 septembre 2026
 Nathalie AZNAR - Maire